

# Demande de Carte Nationale d'Identité et de Passeport

## Pièces à Fournir pour une personne majeure

- Υ Le formulaire de demande complété, daté et signé
- Υ 2 photos pour la CNI et 1 photo pour le passeport (tête nue)
- Υ L'ancienne carte d'identité ou l'ancien passeport
- Υ L'acte de naissance de moins de 3 mois

***Si vous possédez une carte d'identité sécurisée ou un passeport en cours de validité ou périmés de moins de 2 ans ou entre 2 et 5 ans, vous n'avez pas à fournir d'acte de naissance***

- Υ Un justificatif de nationalité française  
*Pour les étrangers ayant acquis la nationalité française*
- Υ Un justificatif de domicile récent de moins de 6 mois  
*Factures Edf, eau, téléphone fixe ou portable, taxes foncière ou habitation, impôts sur les revenus, bulletin de paie, assurances (2 différentes), ...*
- Υ Les timbres fiscaux **(à se procurer au tabac ou trésorerie ou sur internet)**

Passeports : **86 €**

CNI : **25 €** dans le cas où c'est perdu ou volé

Si :

- vous avez perdu votre CNI ou votre passeport, fournir :  
*La déclaration de perte*
- vous êtes veuve, fournir :  
***L'Original*** de l'acte de décès de votre conjoint de moins de 3 mois
- Vous êtes divorcées, fournir :  
***L'original + la copie entière*** du jugement de divorce dans le cas où vous conservez votre nom d'épouse

## La demande de passeport se fait uniquement sur RdV au 04.95.63.01.80

La demande de passeport ne peut se faire par correspondance ou par procuration.

Le demandeur doit être présent pour la prise d'empreintes ainsi que lors du retrait pour la vérification des empreintes.

Si vous le souhaitez vous pouvez, à votre convenance déposer votre demande de passeport dans les mairies d'autres communes sous réserve que celles-ci soient équipées de stations biométriques.